

# COMMUNE DE SAINT-MARCELLIN-EN-FOREZ

## SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 NOVEMBRE 2023

### DÉLIBÉRATION N° 2023-11-086

Nombre de membres en exercice : 27  
Nombre de membres présent(s) : 25  
Nombre de suffrages exprimés : 26  
Nombre d'absent(s) : 2  
Nombre de pouvoir(s) : 2

**Vote :**

Pour : 26  
Contre : 0  
Abstentions : 0  
Ne vote(nt) pas : 1

Le seize novembre deux mille vingt-trois, à 20h00, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire à la salle du Colombier, sous la présidence de Monsieur Eric LARDON, Maire.

Date de convocation : 9 novembre 2023

**Membres présents en séance :**

Eric LARDON, Hélène DE SIMONE, Alain THOLOT, Marcelle DJOUHARA, Patrick AIVAZIAN, Charlotte DEGUIN, Antoine RODRIGUEZ, Christiane CLUZEL, Stéphane VILLARD, Martine CHARLES, Pierre PASQUIER, Margot SOLVIGNON, Christelle PLUCHAUD, Marc COMBETTE, Florence GAVARD, Florence CHEUCLE, Marie-Pierre SEON, René MEASSON, Serge TRIOULEYRE, Odile PHILIPPON, Claude TOUILLoux, Henri CELLIER, Frédéric PER, Anabel FOURNIER-FAURE, Patrice BRAUD

**Membre(s) absent(s) excusé(s) :**

Arnaud DE MAZENOD, Corinne VERDIER

**Membre(s) ayant donné un pouvoir :**

Arnaud DE MAZENOD à Antoine RODRIGUEZ, Corinne VERDIER à Marie-Pierre SEON,

Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice, qui sont au nombre de 27, il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à la nomination d'un(e) secrétaire. Madame Marie-Pierre SEON ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**Objet : DEMANDE DE SUBVENTION EVENEMENTIELLE – ASSOCIATION D'ŒNOLOGIE DE SAINT MARCELLIN EN FOREZ**

Certifié exécutoire  
Transmis à la Sous-Préfecture de  
Montbrison  
le :

Publié ou notifié :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-264210204-20231116-2023-11-086-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/11/2023

Publication : 21/11/2023

Par demande du 11 octobre 2023, l'association d'Œnologie de Saint Marcellin en Forez – AOC – a sollicité la municipalité pour l'octroi d'une subvention exceptionnelle dans le cadre de l'organisation de son traditionnel salon des vins les 17 et 18 novembre 2023 à St Marcellin en Forez.

Coût de l'entrée : 3 € - verre sérigraphié offert

Nombre de spectateurs attendus : 500

Coût estimatif : 8 400 €

Demande d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 500 €

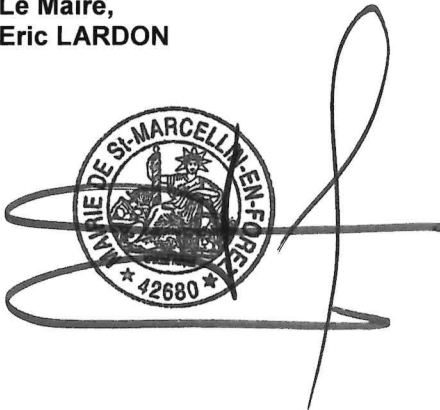
Suite à l'avis favorable de la commission « Vie associative » du 24 octobre 2023 et du bureau municipal en date du 31 octobre 2023, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres (Monsieur Combette ne prenant pas part au vote) décide :

- De verser une subvention exceptionnelle d'un montant de 500 euros à l'association AOC pour aider cette dernière dans l'organisation du salon des vins les 17 et 18 novembre 2023 à St Marcellin en Forez.
- Dit que les crédits sont prévus au BP

**POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

SAINT-MARCELLIN-EN-FOREZ, LE 17 NOVEMBRE 2023

**Le Maire,  
Eric LARDON**



**Le Secrétaire de séance  
Marie-Pierre SEON**